

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2017

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

1- Contexte général : situation économique et sociale.

1-1 Situation globale

Selon la note de conjoncture de l'INSEE en décembre 2016 : « Malgré des incertitudes politiques qui ne se dissipent pas, le climat des affaires s'améliore depuis l'été dans les pays émergents come dans les économies développées. C'est de bon augure pour une reprise du commerce mondial en 2017, alors qu'en 2016 sa hausse serait la plus faible depuis 2009. Fin 2016 et au premier semestre 2017, la croissance conserverait son élan aux Etats-Unis, portée par une demande interne revigorée malgré un regain d'inflation. Au Royaume-Uni en revanche, l'activité s'infléchirait nettement après le sursis de l'été, parce que l'investissement des entreprises et la consommation des ménages pâtiraient des premiers effets du vote décidant du Brexit.

Dans la zone euro, les prix accéléreraient aussi, du fait des produits pétroliers, mais l'inflation resterait contenue. Son regain éroderait les gains de pouvoir d'achat des ménages. Pour autant, la consommation ne ralentirait pas, car les ménages stabiliseraient leur propension à épargner. En outre, l'investissement résidentiel croît désormais en France et en Italie où il constituait un frein jusqu'en 2015 ; il continuerait de stimuler la croissance au premier semestre 2017. Enfin, l'investissement productif retrouverait de l'élan, les entreprises ayant restauré leur capacité à l'autofinancer et les taux d'intérêt demeurant très bas.

En France, le climat des affaires confirme ces tendances de la demande interne : il se maintient un peu au-dessus de sa moyenne de long terme dans les services et l'industrie, et s'améliore nettement dans le bâtiment. En outre, les exportations accéléreraient début 2017, à la fois pour répondre à la demande des partenaires de la zone euro et du fait de livraisons aéronautiques à nouveau dynamiques. Ainsi, le commerce extérieur cesserait de peser sur la croissance française au premier semestre 2017, après avoir ôté 0,7 point en 2016.

La demande interne tirerait la croissance du PIB qui s'élèverait un peu fin 2016, à + 0,4 %, puis resterait quasiment à ce niveau au premier semestre 2017 : + 0,3 % au premier et + 0,4 % au deuxième trimestre. Après deux années de croissance modérée (+ 1,2 % en 2015 et 2016) l'acquis de croissance annuelle pour 2017 s'élèverait à + 1,0 % à mi-année, comme un an plus tôt. L'emploi marchand continuerait de progresser solidement d'ici mi-2017, encore soutenu par les dispositifs visant à enrichir la croissance en emplois. En tenant compte des branches non marchandes, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait à nouveau légèrement, pour atteindre en France 9,8 % mi-2017, contre 10,0 % à l'été 2016.

Divers aléas sont associés à ce scénario. Tout d'abord, les résultats des différentes échéances électorales en Europe et outre-Atlantique semblent plus raviver que dissiper les incertitudes politiques. Pour autant, à ce stade, ces incertitudes n'ont pas entamé la confiance des entrepreneurs et des ménages dans la situation économique. Si leur confiance s'affaiblissait, leurs investissements seraient plus faibles que prévu. Par ailleurs, les ménages européens ont accru leur propension à épargner depuis fin 2015 et le scénario retenu suppose qu'ils ne l'augmenteraient pas davantage. Qu'ils accroissent de nouveau leur taux d'épargne ou qu'ils se mettent à consommer plus vite et le scénario diffèrera.

1.2 Principales dispositions de la loi de finances 2017

En 2016, les collectivités locales verraient leur épargne brute se replier légèrement après le répit enregistré l'an dernier (- 2,6 % contre + 3,1 % en 2015). Pourtant, hors impact des mesures nouvelles, le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement resterait marqué par un effort de maîtrise (+ 1,1 % après + 1,2 % en 2015). L'explication est à chercher du côté des recettes. La croissance de ces dernières décélérerait en raison de la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat et de recettes fiscales moins dynamiques (+ 3,0 % après + 5,2 % en 2015), liées notamment à des bases d'imposition moins favorables et à une utilisation limitée du levier fiscal par le bloc communal.

Après deux années de baisse, les dépenses d'investissement des collectivités locales pourraient repartir à la hausse (+ 1,3 %), une reprise timide qui serait essentiellement portée par le bloc communal. Leur financement serait assuré par un faible recours à l'endettement, les emprunts diminuant de 10,5 %. L'encours de dette progresserait de 1,5 % et atteindrait 181,7 milliards d'euros fin 2016. (*source Note de conjoncture Finances Locales tendances 2016 – nov 2016 – La Banque Postale*)

Note AMF sur les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2017 (octobre 2016) :

L'objectif de réduction du déficit public est de 2,7 % du PIB en 2017. L'objectif de déficit du budget de l'Etat français en 2017 est de 69,3 Md€, chiffre revu cependant en baisse à 69,9 Md€, contre 72,3 Md€ en 2016 et 70,5 Md€ en 2015. L'objectif 2017 est donc une réduction du déficit de 2,4 Md€, soit 2,7 % de points de PIB.

Dans le cadre de leur participation à la réduction du déficit de l'Etat, les collectivités locales supportent une contribution à la réduction du déficit de l'Etat de 2,63 Md€ qui se répartit de la façon suivante :

- 1,035 Md€ pour le bloc communal,
- 1,148 Md€ pour les départements,
- 451 Md€ pour les régions.

Ainsi, conformément à l'annonce du Président de la République au 99^{ème} Congrès en réponse à la demande de l'AMF sur l'allègement de la baisse des dotations, la contribution au déficit de l'Etat est ainsi divisée par deux en 2017 pour le bloc communal et demeure inchangée pour les départements et les régions.



Toutes collectivités



Choisissez votre niveau :

Bloc communal

Départements

Régions

Contexte & finances locales 2016

Contexte institutionnel 2016

- Fusion des régions (passage de 22 à 13 régions métropolitaines y compris la Corse)
- Transformation de la Guyane et de la Martinique en collectivité territoriale unique (CTU)
- Création de la Métropole du Grand Paris et de la Métropole Aix Marseille Provence
- Nb de groupements à fiscalité propre : 2 062 en novembre 2016, 1 263 anticipés au 1^{er} janvier 2017
- Nb de syndicats au 1^{er} octobre 2016 : 12 098

Finances locales 2016 (estimations)*

Recettes de fonct.	219,9 Mds€, + 1,0 %
Dépenses de fonct.	182,5 Mds€, + 1,8 %
Épargne brute	37,4 Mds€, - 2,6 %
Investissement	48,7 Mds€, + 1,3 %
Encours de dette	181,7 Mds€, + 1,5 %

* Retrouvez une analyse plus complète des finances des collectivités locales :

<https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes/finances-locales.html>

Principales mesures du PLF 2017

Principales dispositions du projet de loi de finances 2017 **

Fiscalité

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : + 0,4 % en 2017, soit l'inflation constatée sur les 12 derniers mois.
- Transfert aux régions d'une fraction de TVA en 2018

Dotations et péréquation

- 4^{ème} année de baisse des dotations de l'État en 2017 au titre de la CRFP (- 2,63Mds€)
- Montant de la DGF fixé à 30,9Mds€
- Gel de la montée en charge du FPIC pour 2017 (1 Md€)
- Poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale (DSU/DSR)
- Extension du périmètre des variables d'ajustement à la DCRTP des départements et régions et aux FDPTP
- Suppression de la réforme de la DGF du bloc communal

Soutien à l'investissement local

- Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) porté à 1,2 Md€ en 2017

Mesures exceptionnelles

- Mise en place de deux fonds de soutien pour les départements : un de 50M€ et un autre de 200M€ (PLFR 2016)

** Mesures telles qu'adoptées après 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale

Illustrations utiles



COLLECTIVITÉS LOCALES

06/12/2016

© LA BANQUE POSTALE COLLECTIVITÉS LOCALES

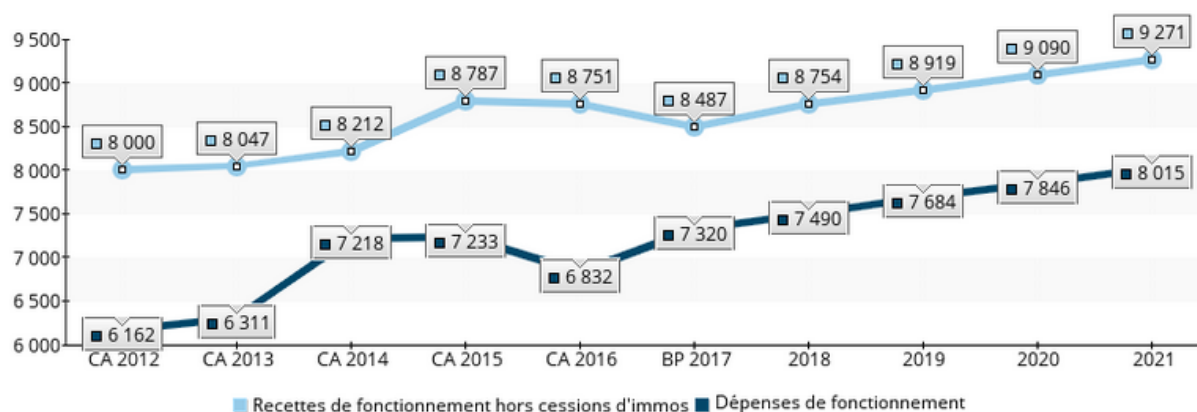
2 Situation blinoise :

L'année 2016 s'achève avec un niveau de dépenses de fonctionnement moindre par rapport à 2015 et des recettes constantes.

A la clôture des comptes, le résultat de fonctionnement s'élève à 1 703 600 € cette année (+ 196 000 € par rapport à 2015).

En investissement, l'année s'achève avec un déficit de 653 774,42 €, compensé en partie par le solde positif des restes à réaliser. Le besoin de financement à couvrir en investissement est de 111 426,19 €.

Évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement (k€)



Les évolutions des dépenses et des recettes de fonctionnement en rétrospective sont les résultats des comptes administratifs. Les éléments de la prospective sur la période de 2017 à 2021, hors exceptionnel, correspondent à une projection des comptes administratifs à venir.

La prospective tient compte de la municipalisation de l'accueil de loisirs sans hébergement et des nouveaux coûts induits liés au groupe scolaire Andrée Chédid dès 2017.

Une évolution globale des charges sur la période 2017 - 2021 est prise en compte, mais deux chapitres sont significatifs et méritent une attention particulière :

Chapitre 011 : « Charges à caractère général » :

CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	% évol.	2018	2019	2020	2021
1 334.3	1 390.6	1 495.7	1 547.6	1 464.4	1 690.3	+15.43 %	1 706.6	1 758.2	1 811.4	1 866.3
	+4.22 %	+7.55 %	+3.48 %	-5.38 %		+8.43 %	+0.96 %	+3.03 %	+3.03 %	+3.03 %

Pour 2017, celles-ci sont estimées à 1 690 300 € contre 1 464 400 € en 2016 et 1 547 600 € en 2015.

Cette augmentation est liée en partie par :

- de nouvelles charges liées à la municipalisation de l'accueil de loisirs sans hébergement : 75 000 €
- une part de la peinture routière externalisée : 20 000 €
- travaux de retrait d'amiante sur bâtiment : 20 000 €
- curage bassin d'orage : 15 000 €
- sécurisation de la façade de l'église : 15 000 €
- divers contrats de prestations : 30 000 € (Erasmus, accompagnement RH, musée numérique)

L'année 2018 devra contenir l'augmentation des dépenses du chapitre à + 0,96%, pour compenser la forte évolution de 2017.

Comme en 2016, les services sont mobilisés pour mettre tout en œuvre afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de trouver de nouvelles sources d'économie.

Chapitre 012 : « Charges de personnel et frais assimilés » :

CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	% évol.	2018	2019	2020	2021
3 448.0	3 662.6 +6.22 %	3 958.9 +8.09 %	4 243.8 +7.20 %	4 210.1 -0.79 %	4 433.5 +5.31 %	+8.67 %	4 639.6 +4.65 %	4 761.1 +2.62 %	4 885.9 +2.62 %	5 014.1 +2.62 %

Celles-ci sont estimées en 2017 à 4 433 500 € contre 4 210 100 € réalisées en 2016 et 4 243 800 € en 2015.

Après plusieurs années de hausse, la masse salariale a été contenue en 2016.

Le prévisionnel 2017 a été établi en fonction de l'inscription budgétaire de 2016 (pour mémoire 4 534 650 €) afin de tenir compte de l'impact du transfert prime/points prévu par la réforme territoriale, des nouveaux agents pour l'accueil de loisirs sans hébergement, d'un accroissement du temps de travail lié au groupe scolaire Andrée Chédid et du recrutement d'un responsable de la restauration collective.

Par précaution et afin de prendre en compte la répercussion de ces évolutions en année pleine, un pourcentage de 4,65% d'évolution de la masse salariale est appliqué en 2018. Pour les années suivantes, la volonté est de contenir l'évolution de la masse salariale à 2,62.

Comme en 2016, un travail sur l'organisation des services est menée afin de l'optimiser au mieux pour servir la population blinoise.

Les recettes quant à elles, évoluent faiblement sur la même période.

Cette projection a pour objectif de déterminer le niveau de capacité financière de la ville à engager de nouveaux projets.

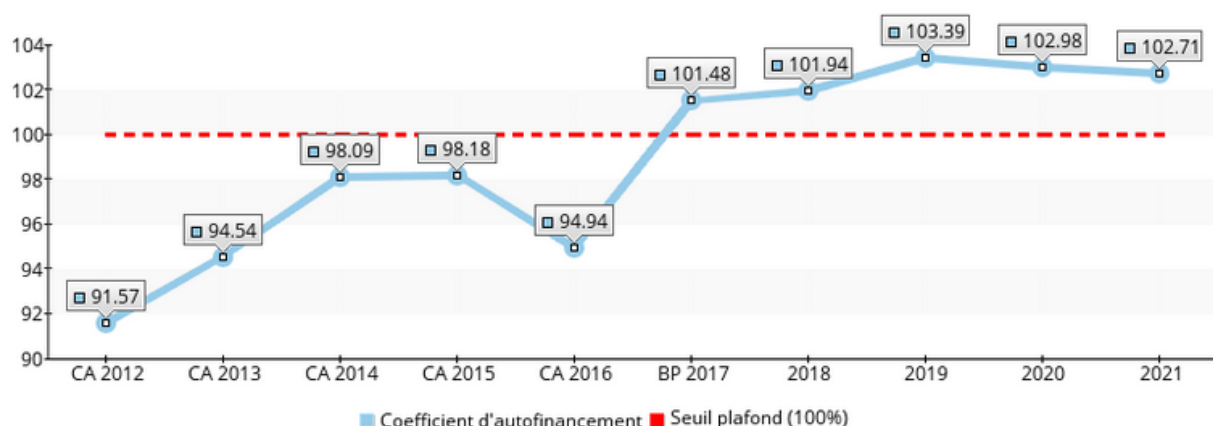
La capacité d'autofinancement nette s'élève à 940 000 € pour 2016.

Le **Coefficient d'autofinancement** se calcule comme suit : (Charges de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Produits de fonctionnement.

Le seuil d'alerte est à 1. Lorsque le ratio est supérieur à 1, la Commune ne peut plus autofinancer ses investissements et doit recourir à de nouveaux emprunts par exemple, ou encore conduire une politique de restriction budgétaire, réduisant les possibilités de la Commune à se développer.

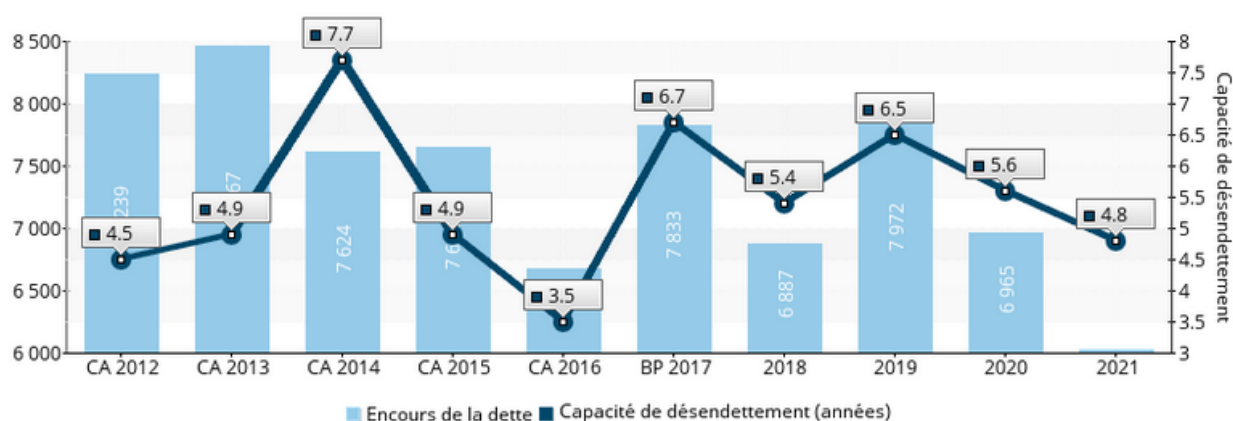
Plafond : 100%

Coefficient d'autofinancement (%)



La dégradation de la capacité d'autofinancement nette prévisionnelle sur la période de 2017 à 2021, entraîne une augmentation de la capacité de désendettement de la commune, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaire pour rembourser la totalité de sa dette à autofinancement brut constant. En effet, elle atteindrait 6.7 en 2017 contre 3.5 en 2016 mais elle reste dans la norme puisque ce ratio est considéré comme étant bon s'il est inférieur à 8 ans.

Encours/Capacité de désendettement (k€ et années)



2- Investissements projetés.

2-1 Principaux investissements projetés en 2017.

Le principal investissement de l'année sera l'achèvement de la réalisation du groupe scolaire Andrée Chédid sur le site du Grand Moulin pour un montant de 2 630 745 € (dont 1 369 744 € de report) et 114 000 € d'équipement.

Il est également prévu, en complément des investissements courants :

- 750 000 € pour l'aménagement de la voirie du quartier Grand Moulin
- 740 000 € pour les travaux au château pour la restauration de la chaussée du pont levis et de la tour sud-est

2-2 Principaux investissements projetés au PPI d'ici la fin du mandat.

Projets déjà engagés :

- Travaux au château de la Groulaie
- Poursuite du programme Ad'Ap

Projets prévus non engagés :

- Aménagement du centre ville (dont une halle commerçante) en fonction des résultats de l'étude menée en 2017 et de la programmation qui sera proposée.
- Réalisation d'une salle multifonction
- Mise en place d'un contrôle d'accès sécurisés des bâtiments
- Mise en place d'une vidéo protection des bâtiments et de l'espace public

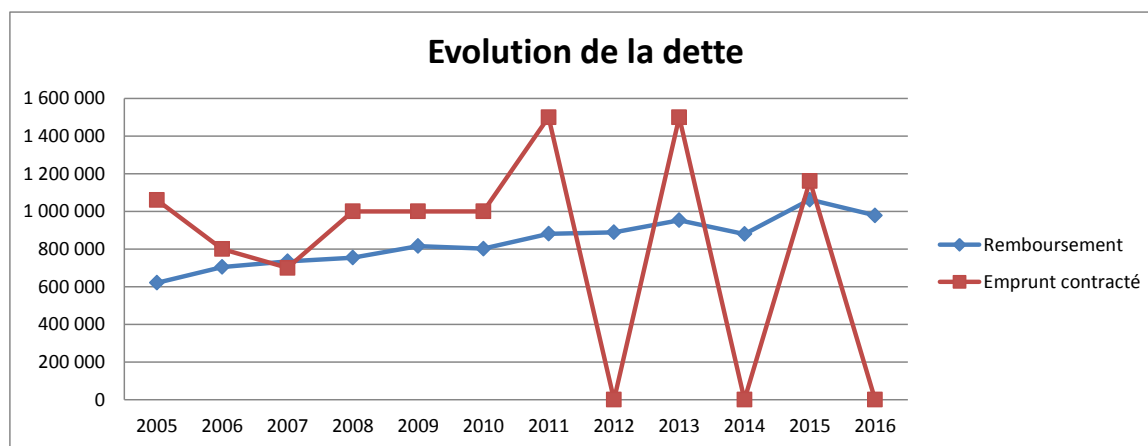
L'enveloppe globale estimée pour ces nouveaux projets est de 1 484 000 € à programmer entre 2018 et 2020.

L'ensemble des investissements sur la période nécessitera une souscription d'emprunts nouveaux à hauteur de 2 000 000 € sur la période 2018-2020

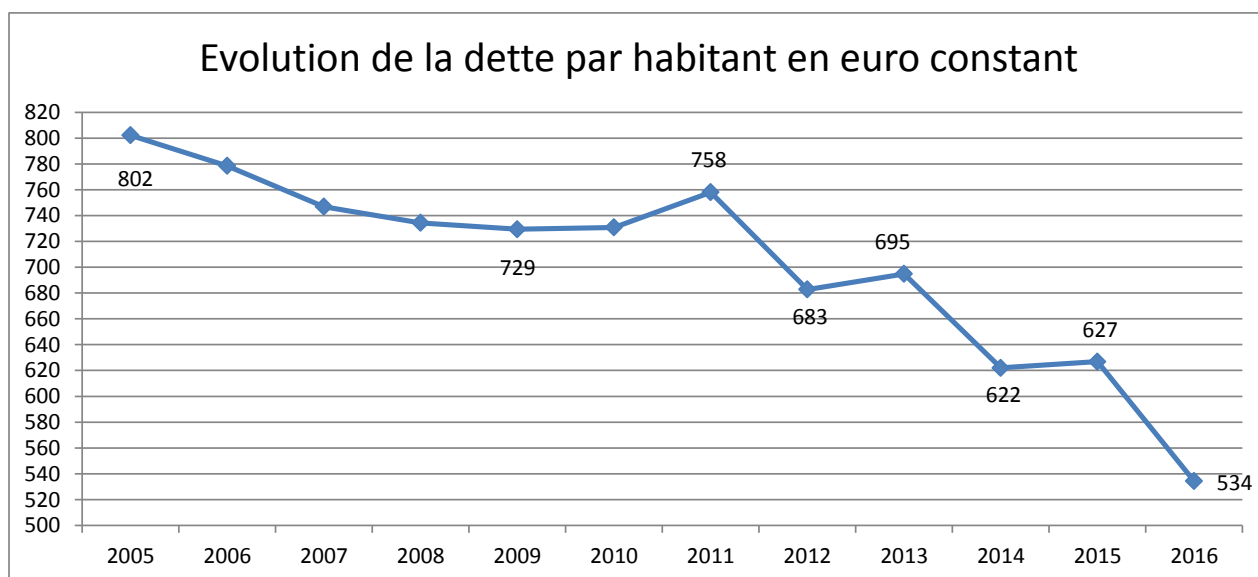
Les ressources dont disposent les collectivités locales pour financer leurs investissements sont composées, d'une part, de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (épargne), des dotations d'investissement, subventions et fonds de concours perçus (État, Conseil Départemental avec le C.T.D (dont des baisses continues risquent d'intervenir) et Conseil Régional avec le C.T.R.), et, d'autre part, complétées par le recours à l'**endettement** auprès des organismes bancaires.

3- Évolution de la dette.

Un emprunt 2 000 000 € a été contracté en 2016 qui sera libéré au cours du 1^{er} trimestre 2017.

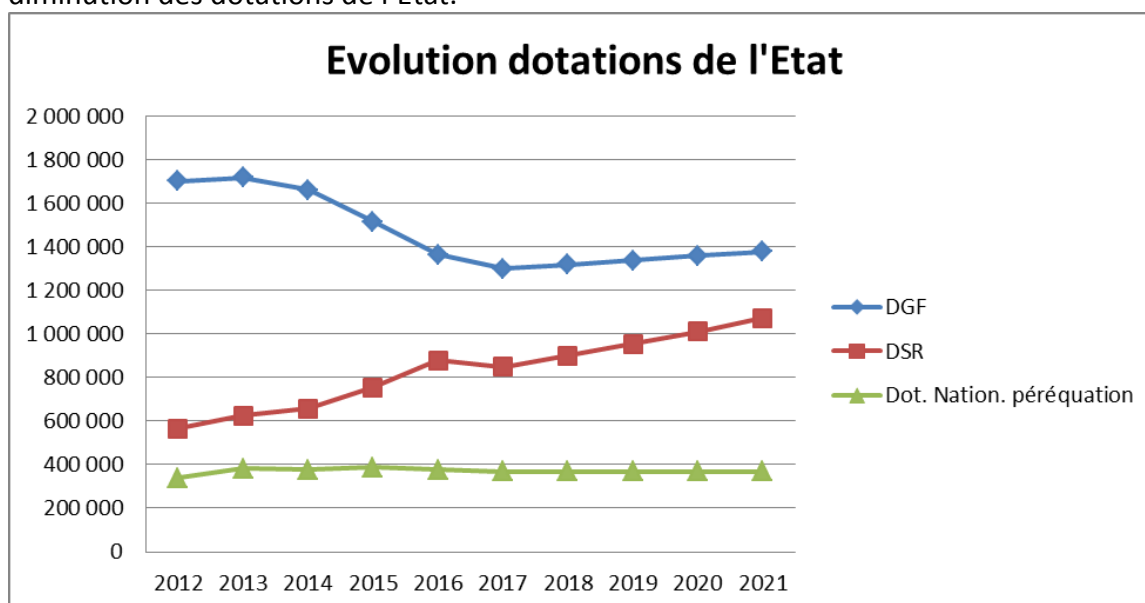


	Dettes au 1er janvier	Annuité de la dette	Intérêts de la dette	Taux an	Remboursement annuel (R)	Emprunt contracté annuel	Solde annuel (F-R)	Nombre d'habitants	Dettes par habitant	Dettes / hab euros constant
2005	7 007 312	864 588	244 126	3,5%	620 462	1 060 214	439 752	8 300	897	802
2006	7 447 065	958 275	253 592	3,4%	704 683	800 000	95 317	8 500	887	778
2007	7 542 382	1 039 481	304 936	4,0%	734 545	700 000	-34 545	8 700	863	747
2008	7 507 837	1 097 120	342 824	4,6%	754 297	1 000 000	245 703	8 900	871	734
2009	7 753 540	1 083 613	268 027	3,5%	815 586	1 000 000	184 414	9 100	872	729
2010	7 937 954	1 001 510	199 717	2,5%	801 793	1 000 000	198 207	9 218	883	731
2011	8 136 161	1 113 125	232 318	2,9%	880 807	1 500 000	619 193	9 464	930	758
2012	8 804 093	1 078 976	190 400	2,2%	888 576	0	-888 576	9 618	857	683
2013	8 238 944	1 182 501	229 819	2,8%	952 682	1 500 000	547 318	9 618	880	695
2014	8 467 478	1 111 845	232 584	2,7%	879 262	0	-879 262	9 618	793	622
2015	7 623 564	1 277 698	216 068	2,8%	1 061 630	1 161 514	99 884	9 618	796	627
2016	7 655 757	1 179 542	201 058	2,6%	978 484	0	-978 484	9 733	686	534
2017	6 677 061							9 787		



4- Évolution de la fiscalité et des dotations

Concernant les **recettes de fonctionnement**, la prudence demeure, compte tenu de la diminution des dotations de l'État.



Concernant la fiscalité locale, le projet de loi de finances pour 2016 prévoit une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 1 %. La municipalité maintient la non augmentation des taux des impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières).

